

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	17/2025
Membres présents :	24		
Nombre de pouvoirs :	7	SÉANCE DU	08 avril 2025
Nombre de votants :	31		

Date de convocation : 04 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Girodet du siège de l'Agglomération Montargoise à Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Vice-Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, MOREAU Philippe.

3CBO : CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : GADOIS Céline.

AME : BILLAULT Jean Paul, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, COULON François, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GAILLARD Michel, JOLIVET Thierry, LORENTZ Gérard, MANAÏ-AHMADI Asma, MAUDUIT Maurice, TOURATIER Claude, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GABORET Jalila.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : GOISET Magalie.

3CBO : CHEVALIER Jean-luc

CC4V : BERNARD Françoise, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, Frédéric NERAUD

AME : BOUQUET Christophe, DEMAUMONT Franck, GABORET Grégory, GUERIN Régis, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, PONTLEVE LAURENT Christiane, RAMBAUD Christophe, TERRIER Charles.

POUVOIRS : Madame Françoise BERNARD a donné pouvoir à Madame Céline GADOIS, Monsieur Christophe BOUQUET a donné pouvoir à Monsieur Gérard DUPATY, Monsieur Franck DEMAUMONT a donné pouvoir à Madame MARTIN, Monsieur Gérard LELIEVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Monsieur Fabien LEON a donné pouvoir à Madame Valérie CHARLES, Madame Christiane PONTLEVE LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Eric GODEY, Monsieur Christophe RAMBAUD a donné pouvoir à Monsieur Thierry JOLIVET.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Secrétaire de séance : Madame Valérie Martin, déléguée de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT MUTUALISÉ À L'ÉCHELLE DU GÂTINAIS MONTARGOIS - 2025-2028

VU la délibération n° 30-2013 du 19 décembre 2013 du Pays Gâtinais portant sur la création d'une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat privé

Monsieur le Président,

RAPPELLE que le PETR Gâtinais montargois porte depuis fin 2013 une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE, anciennement Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat privé) animée à l'échelle du bassin de vie de Montargis, et initiée dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial 2014-2020.

Cette PTRE, dite Service Éco Habitat, a pour objectif de mettre en place un accompagnement complet des particuliers et de mobiliser les professionnels, pour réaliser des travaux orientés BBC compatibles et de faciliter le passage à l'acte en :

- Stimulant la demande (cible : particuliers) ;
- Structurant l'offre (cible : professionnels) ;
- S'appuyant sur une gouvernance et une animation de la plateforme (efficacité, visibilité, effet d'entraînement, etc.).

Cette PTRE est présente sur le territoire à travers un guichet unique avec notamment un espace physique d'accueil au sein des locaux du PETR Gâtinais montargois et 9 permanences au sein des 3 Communautés de Communes. Un poste de coordination de la PTRE est en charge de l'animation et du suivi du service.

PRÉCISE que le 13 mars 2024, le Conseil d'administration de l'ANAH a délibéré :

- La fin du Programme CEE-SARE pour les plateformes de rénovation énergétique au 31 décembre 2024,
- L'obligation de recours à un accompagnement des ménages par un opérateur agréé Mon Accompagnateur Renov' dans le cadre du parcours MPR-Parcours Accompagné,
- La création du Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) avec un objectif de déploiement au 1^{er} janvier 2025,
- La fin programmée des OPAH.

INDIQUE que dans ce contexte et pour poursuivre une politique de l'habitat dynamique, les 4 EPCI membres du PETR Gâtinais montargois ont chacun étudié la possibilité de signer un Pacte territorial France Renov (PIG) pour la mise en œuvre d'un Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) au 1^{er} janvier 2025, et ce afin de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population.

Au vu de l'expérience acquise et des dispositifs déjà établis dans le cadre de la PTRE, il a été proposé qu'une coopération et une coordination à l'échelle du PETR Gâtinais montargois puisse être maintenue à travers un SPRH mutualisé.

À cette fin, une convention de coopération et de coordination a été proposée entre les différentes parties (cf. document ci-joint).

Cette convention précise les modalités techniques et financières de coopération et de coordination entre l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, la Communauté de Communes des Quatre Vallées et le PETR Gâtinais montargois concernant la mise en œuvre d'un Service Public de la Rénovation de l'Habitat mutualisé sur le périmètre territorial du Gâtinais montargois dans le cadre du Pacte territorial.

La convention est établie pour une durée de quatre ans et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2025. Elle serait donc engagée durant la période du 01/01/2025 au 31/12/2028.

Les objectifs généraux du Service Public de la Rénovation de l'Habitat mutualisé sont fixés comme suit :

- Accompagner et faciliter la mise en place du Service Public de Rénovation de l'Habitat et l'atteinte des objectifs établis dans le cadre du Pacte territorial de chaque EPCI ;
- Mutualiser des moyens de suivi et d'animation du volet 1 dédié à la dynamique territoriale de la rénovation de l'habitat ;
- Coordonner et mutualiser les activités du volet 2 dédiées à l'information, au conseil et à l'orientation en assurant la continuité et le niveau du service déjà existant ;
- Établir un centre de ressources et d'échanges entre les EPCI concernant les thématiques de la rénovation de l'habitat ;
- Assurer l'accompagnement des démarches de demandes de subvention liées au service.

Dans le cadre de cette coopération, le PETR Gâtinais montargois est désigné comme **structure coordinatrice administrative et technique du Service Public de Rénovation de l'Habitat mutualisé**.

En tant que structure coordinatrice du Service Public de Rénovation de l'Habitat mutualisé, le PETR Gâtinais montargois assurera l'ensemble des dépenses liées :

- au recrutement d'un coordinateur dédié (charges de personnel et frais de structure),
- à la communication générale du service,
- aux frais de réception pour les animations mutualisées.

Le PETR Gâtinais montargois sollicitera des aides financières en lien avec ces dépenses, notamment le FEDER.

Après déduction de ces subventions, le reste à charge sera assuré par une contribution spécifique des 4 EPCI versée au PETR Gâtinais montargois en tant que structure coordinatrice du Service Public de Rénovation de l'Habitat mutualisé.

Les contributions spécifiques des EPCI pour le Service Public de Rénovation de l'Habitat mutualisé sont fixées comme suit :

- Agglomération Montargoise Et rives du Loing : 11 203 € en 2025 puis 15 988 € par an
- Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais : 4 907 € en 2025 puis 7 003 € par an
- Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne : 3 540 € en 2025 puis 5 052 € par an
- Communauté de Communes des Quatre Vallées : 3 088 € en 2025 puis 4 407 € par an

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le principe de mise en place d'un Service Public de Rénovation de l'Habitat mutualisé à l'échelle du Gâtinais montargois et contribuant à la réalisation des objectifs inscrits dans les Pactes territoriaux France Rénov des 4 EPCI membres

DÉSIGNE le PETR Gâtinais montargois comme structure coordinatrice administrative et technique de ce service

VALIDE le projet de convention de coopération et de coordination du Service Public de Rénovation de l'Habitat mutualisé à l'échelle du Gâtinais montargois pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2028, y compris son budget prévisionnel

SOLLICITE le soutien financier du FEDER pour la coordination du Service Public de Rénovation de l'Habitat mutualisé à l'échelle du Gâtinais montargois

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce projet

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com